

Pour diffusion immédiate

Conclusions d'un nouveau sondage national remis au Comité parlementaire mixte spécial sur l'aide médicale à mourir - Une vaste majorité de Canadiens continue de soutenir l'accès à l'aide médicale à mourir

12 mai 2022

Une majorité écrasante de Canadiens continue d'appuyer l'accès à l'aide médicale à mourir (AMM), selon un nouveau sondage national mené par Ipsos Reid, au nom de Mourir dans la Dignité Canada. Les résultats du sondage sont publiés dans le contexte d'un important examen parlementaire réalisé par la Chambre des communes et le Sénat.

« Il est essentiel, au cours de cet examen, que les parlementaires comprennent bien le point de vue national des Canadiens sur cet enjeu crucial de compassion et de droits », a déclaré Helen Long, chef de la direction de Mourir dans la Dignité Canada.

Voici les principales conclusions du sondage :

Les Canadiens appuient dans une proportion de 86 % la décision rendue dans *Carter c. Canada* qui a invalidé l'interdiction fédérale de l'aide à mourir en 2015. De plus, 90 % des Canadiens de plus de 55 ans y accordent un fort soutien. Parmi les groupes religieux, 87 % des catholiques et 82 % des protestants ont indiqué leur soutien, ainsi que 80 % des Canadiens qui s'identifient comme personnes autochtones, noires ou de couleurs (PANDC).

Huit Canadiens sur dix (82 %) appuient la récente suppression du caractère « raisonnablement prévisible » de la mort comme critère d'admissibilité de la Loi sur l'AMM. C'est là une hausse de 13 % par rapport aux conclusions du sondage Ipsos de 2021. En outre, 83 % des personnes handicapées sont favorables à ce changement et, au sein de la communauté PANDC, 75 % appuient l'élimination de cette exigence.

Quatre-vingt-cinq pour cent des Canadiens sont en faveur d'une demande préalable d'AMM pour les personnes ayant reçu un diagnostic irrémédiable. De plus, comme dans le sondage de 2021, 77 % appuient une demande anticipée sans diagnostic irrémédiable. Une demande anticipée d'AMM est une demande créée avant la perte de capacité décisionnelle, destinée à être exécutée dans les circonstances décrites dans la demande, après que la personne a perdu sa capacité décisionnelle (aptitude).

Une proportion de 86 % des personnes interrogées est d'accord pour qu'une personne puisse demander l'aide médicale à mourir à l'avance si elle remplit tous les critères, et 84 % sont d'accord pour que toute demande préalable d'AMM qui correspond aux critères de la personne soit respectée.

En outre, 76 % des personnes interrogées sont d'accord pour que tous les établissements de soins de santé qui reçoivent des fonds publics aient l'obligation de fournir la gamme complète de services de soins de santé s'ils disposent de l'équipement et du personnel nécessaires pour le faire. Parmi les groupes religieux, 75 % des personnes s'identifiant comme étant catholiques et 68 % des protestants appuient également cet énoncé. Au Canada, certains établissements de soins de santé financés par l'État refusent d'autoriser ou de fournir l'AMM sur place en raison de leur appartenance religieuse.

En mars 2021, l'adoption du projet de loi C-7, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, supprimait, entre autres changements, le critère selon lequel la mort d'une personne doit être raisonnablement prévisible pour que celle-ci soit admissible à l'AMM. Cette loi prévoit aussi un examen parlementaire de l'AMM, qui est en cours, notamment des questions portant sur les demandes anticipées, les mineurs matures, l'AMM pour les personnes souffrant de maladie mentale, la situation des soins palliatifs et la protection des personnes handicapées.

« Notre mission est d'améliorer la qualité des moments de fin de vie et de protéger les droits de fin de vie des personnes de tout le Canada, a indiqué la chef de la direction, Helen Long. Les résultats récents du sondage Ipsos, confirment que nos efforts de défense des intérêts correspondent bien à ce qu'une majorité appuie et veut voir en place; cela comprend la demande anticipée d'AMM, un aiguillage efficace vers des soins de santé continus, un accès équitable aux soins et à la compassion en fin de vie pour ceux qui éprouvent des souffrances intolérables. »

Un échantillon de 3 500 Canadiens de 18 ans et plus a été interrogé sur le site de sondage Ipsos iSay, du 19 au 25 avril 2022. Une pondération a été appliquée pour s'assurer que la composition de l'échantillon correspond à l'ensemble de la population selon les données du dernier recensement.

Vous trouverez d'autres données et une ventilation détaillée des résultats du sondage en [cliquant ici](#)

Demandes de renseignements des médias :

Media@dyingwithdignity.ca

647 477-0831

Mourir dans la dignité Canada est l'organisme national de bienfaisance en matière de droits de la personne voué à améliorer la qualité de la fin de vie, à protéger les droits de fin de vie et à aider les Canadiens à éviter les souffrances inutiles.